

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DEL.2020.06.22- 007 – Renouvellement et conclusion de contrats de droit public.

L'an deux mil vingt, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 29
- Nombre de procurations : /
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2020

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE  
25 JUIN 2020  
Bureau du Courrier

Madame Catherine DURAND a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo	X		
AMRA Julia	X		

**DEL.2020.06.22- 007 – Renouvellement et conclusion de contrats de droit public.**

Rapporteur : Benjamin DERVIEUX

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3-2 et 34 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Finances / Ressources humaines en date du 11 juin 2020 ;
- Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 11 juin 2020 ;

Pour les besoins et la continuité des services plusieurs emplois pourraient être pourvus dans les conditions de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Pour la bonne organisation des services il est nécessaire de procéder au renouvellement d'un certain nombre de contrats de droit public,

Service ATSEM :

Renouvellement d'un contrat de droit public aux conditions suivantes :

- Temps complet de 35/35ème ;
- Rémunération sur la base de l'indice brut 330/ indice majoré 316 ;
- Contrat à durée déterminée d'un an.

Bibliothèque :

Renouvellement d'un contrat de droit public aux conditions suivantes :

- Temps complet de 35/35ème ;
- Rémunération sur la base de l'indice brut 437/ indice majoré 385 ;
- Contrat à durée déterminée d'un an.

Service Entretien :

Renouvellement de deux contrats de droit public aux conditions suivantes :

- Temps complet de 35/35ème ;
- Rémunération sur la base de l'indice brut 330/ indice majoré 316 ;
- Contrat à durée déterminée d'un an.

Service Espaces Verts :

Renouvellement d'un contrat de droit public aux conditions suivantes :

- Temps complet de 35/35ème ;
- Rémunération sur la base de l'indice brut 330/ indice majoré 316 ;
- Contrat à durée déterminée d'un an.

Secrétariat Mme Le Maire :

Renouvellement d'un contrat de droit public aux conditions suivantes :

- Temps complet de 35/35ème ;
- Rémunération sur la base de l'indice brut 528/ indice majoré 452 ;
- Contrat à durée déterminée d'un an.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Benjamin DERVIEUX

Après en avoir délibéré

**A l'unanimité**

- ✚ **Décide** d'approuver la conclusion des contrats tels qu'énoncés ci-dessus.
- ✚ **Autorise** Mme le MAIRE à signer lesdits contrats.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,

Le 2 juin 2020

**Béatrice de FRANÇOIS**

Maire de Parempuyre



**TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX AU 225/06/2020**

**TITULAIRES**

GRADES	Cat.	Tableau précédent	Postes pourvus	Postes non pourvus	Postes proposés	Nouveau tableau
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Directeur Général des Services	A	1	1	0	0	1
Attaché	A	1	1	0	0	1
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	2	0	0	2
Rédacteur	B	1	1	0	0	1
Adjoint Adm. Principal 1ère classe	C	1	1	0	0	1
Adjoint Adm. Principal 2ème classe	C	3	3	0	0	3
Adjoint Administratif	C	3	2	1	0	3
<b>Total</b>		<b>12</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>12</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Ingénieur Principal	A	1	1	0	0	1
Agent de maîtrise	C	2	2	0	0	2
Adjoint Tech. Principal 1ère classe	C	2	1	1	0	2
Adjoint Tech. Principal 2ème classe	C	14	10	4	0	14
Adjoint Technique	C	25	25	0	0	25
<b>Total</b>		<b>44</b>	<b>39</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>44</b>
<b>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</b>						
ATSEM principal 1ère classe	C	2	1	1	0	1
ATSEM principal 2ème classe	C	7	6	1	0	7
<b>Total</b>		<b>9</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Animateur principal 2ème classe	B	1	1	0	0	1
Animateur	B	1	1	0	0	1
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	3	3	0	0	3
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	8	8	0	0	8
Adjoint d'animation	C	5	4	1	0	5
<b>Total</b>		<b>18</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>18</b>
<b>FILIERE CULTURE</b>						
Assistant de conservation et du patrimoine	B	1	0	1	0	0
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>						
Brigadier - Chef principal de Police municipale	C	1	0	1	0	1
Gardien - Brigadier de Police municipale	C	1	1	0	0	1
<b>Total</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL TITULAIRES</b>		<b>86</b>	<b>75</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>84</b>
<b>NON TITULAIRES</b>						
Agent d'animation		29	29	0	0	29
Agent administratif		2	2	0	0	2
Responsable de la bibliothèque		1	1	0	0	1
Responsable de la communication		1	0	1	0	1
Responsable de l'urbanisme		1	1	0	0	1
Agent des services techniques et entretien		27	27	0	0	27
Professeurs E.M.A.		11	11	0	0	11
Animatrice / Animateur RAM		1	1	0	0	1
<b>TOTAL NON TITULAIRES</b>		<b>73</b>	<b>72</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>73</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>157</b>

